

Lundi 3 février 2014

Monsieur le Ministre de l'Education
nationale
Vincent Peillon
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Didier Paillard
maire

Monsieur le Ministre,

Boîte postale 269
93205 Saint-Denis
cedex
TÉLÉPHONE :
01 49 33 66 66
TÉLÉCOPIE :
01 49 33 69 69

La ville de Saint-Denis connaît depuis plusieurs années un fort essor démographique qui s'accompagne d'une augmentation de l'ensemble des effectifs scolaires. En primaire, entre 2006 et 2015, nous aurons inauguré 15 nouvelles écoles. Au secondaire, un neuvième collège ouvrira ses portes à la prochaine rentrée et en 2016 c'est un cinquième lycée qui ouvrira ses portes.

Les effectifs enseignants n'augmentent pas sur notre territoire dans les proportions nécessaires. En primaire, les absences non remplacées sont quotidiennes. Certaines semaines, elles vont jusqu'à priver 1 000 élèves de plusieurs journées de classes. A chaque rentrée, le Conseil général revient sur les contours de sectorisation afin de pouvoir assurer la scolarisation de tous les collégiens. Au lycée, l'été dernier, un record d'élèves sans affectations, ou avec des affectations non désirées, faute de formations ouvertes en nombre suffisant, a été atteint.

Dans ce contexte, la diminution des effectifs enseignants des collèges de Saint-Denis pour l'année 2014/2015 apparaît totalement incompréhensible. D'après les informations que j'ai recueillies, cinq des huit collèges actuels de Saint-Denis se sont vus attribuer une dotation horaire globale (DHG) diminuée de 5 à 165 heures, alors même qu'ils accueilleront davantage d'élèves et que vous annonciez très récemment un plan d'envergure pour les Zones d'Education prioritaire (ZEP).

Les DHG 2014/2015 sont en totale contradiction avec ces annonces et sans rapport avec les besoins réels des établissements. Leur diminution nous indique clairement que les expérimentations qui auront lieu dans six collèges de Seine-Saint-Denis relevant d'une ZEP à la rentrée prochaine, se réaliseront au détriment des cinquante-six autres collèges de même type.

Je vous alerte sur la dégradation des conditions d'enseignement que de telles mesures produiront dans les collèges de Saint-Denis et vous relaie la très forte inquiétude des parents et des enseignants. Il me semble indispensable d'examiner de nouveau la situation de nos établissements et déployer les moyens nécessaires à assurer aux collégiens de Saint-Denis un enseignement décent. L'écart entre les déclarations et la réalité quotidienne des établissements scolaires de Saint-Denis n'est plus supportable.

La lutte contre les inégalités scolaires exige au plus vite la prise de mesures concrètes. Je vous rappelle à ce propos la mobilisation de plus de 3 000 Dionysiens autour du « Manifeste pour l'éducation – L'égalité pour nos enfants » qui a été adopté à l'unanimité du Conseil municipal de Saint-Denis il y a maintenant bientôt un an sans susciter la réaction qui s'impose.

Pendant combien d'années encore un élève de Seine-Saint-Denis sera-t-il privé de l'équivalent d'une année de classe au cours de sa scolarité, faute de remplacements suffisants ? A quel moment l'Etat choisira-t-il de consacrer autant de moyens à l'éducation des élèves des territoires les plus jeunes et les plus populaires de France qu'aux plus riches ? Quand sera mise en œuvre la refondation profonde que l'école française nécessite pour permettre à tous ses élèves de réussir ?

J'insiste de nouveau sur la nécessité de revoir à la hausse les DHG des collèges de Saint-Denis et dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous


Didier Paillard

